SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Paris, le vendredi 9 décembre 2016

Ségolène Royal signe deux conventions « villes respirables en 5 ans » avec la communauté urbaine d'Arras et la Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral

L'appel à projets Villes respirables a pour but de faire émerger des « villes-laboratoires » volontaires qui expérimenteront des mesures radicales pour la qualité de l'air afin de faire baisser sensiblement la pollution dans un délais de cinq ans.

Les 20 territoires lauréats s'engagent par exemple à :

- Créer ou préfigurer une zone à circulation restreinte, où seuls les véhicules les moins polluants pourront circuler.

- Conduire des actions ambitieuses en matière de transports (renouvellement des flottes de bus, expérimentations sur la mobilité hydrogène, développement du vélo et des voies cyclables, etc) ou encore, de développement des systèmes de chauffage moins émetteurs).

Ségolène Royal a signé 2 conventions avec d'une part la communauté urbaine d'Arras et d'autre part, la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral. Chacun de ces territoires bénéficiera d'un appui financier d'un million d'euros pour favoriser une mise en œuvre rapide de ses actions.

Les principales mesures du projet de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral
199 700 habitants – 17 communes concernées

- renouvellement de la flotte de bus : bus au GNV et bus électriques ;
- outils de communication pour agir sur les comportements ;
- acquisition de véhicules propres pour l'entretien des espaces verts ;
- étude de préfiguration d'une zone à circulation restreinte ;
- création d'un « micro-plan » de déplacement industrialo-portuaire en lien avec les activités du Grand Port Maritime de Dunkerque ;
- Conception d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal intégrant la qualité de l'air.

Les principales mesures du projet de la communauté urbaine d'Arras
101 879 habitants – 39 communes concernées

- location de navettes électriques en centre-ville " Ma citadine" ;
- achat de vélos pour le développement d'un service de location de vélos ;
- aménagements de pistes cyclables ;
- accompagnement des particuliers (aide pour l'achat de vélo à assistance électrique, installation de borne de recharge, etc.) ;
- supports d'information qualité de l'air pour les particuliers (fanions, site Internet, etc.) ;
- étude de préfiguration pour la mise en place d'une zone à circulation restreinte ;
- étude pour la mise en place d'unité de distribution d'énergie renouvelable mutualisée pour les bus et bennes à ordures ;
- modélisation de la qualité de l'air avec réalisation d'une carte stratégique qualité de l'air.

Les autres lauréats de l'appel à projets villes respirables

D'autres conventions ont déjà été signées avec la communauté d'agglomération de Bordeaux Métropole, la communauté urbaine du Grand Dijon, la communauté de communes de Faucigny-Glières, la métropole de Rouen Normandie, la Communauté d'agglomération de Saint-Etienne, l'Eurométropole de Strasbourg et la communauté d'agglomération d'Annemasse.

Pour en savoir plus :

- Brochure : Améliorer la qualité de l'air extérieur : agir dans tous les secteurs
- Brochure : "Agir pour la qualité de l'air : le rôle des collectivités"
- Mieux respirer, c'est ça l'idée ! Panneaux d'exposition sur la qualité de l'air et brochure de l'exposition

http://www.developpement-durable.gouv.fr/Brochure-Agir-pour-la-qualite-de-l.html

Retrouvez **le communiqué en ligne**